

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 5 mars 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/03/05-2/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210305-lmc100000021779-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/03/2021

Réception Préfet : 10/03/2021

Publication RAAD : 10/03/2021

---

Commission n° 2 – Ressources humaines et Administration Générale  
Rapporteur : LE BOUTER Nolwenn

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

---

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne.

Lors du vote du budget primitif 2019, le Conseil départemental a inscrit une enveloppe de 70 875 € destinée aux subventions de fonctionnement accordées aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. Cette somme est répartie selon les critères de représentativité de ces syndicats. Suite à une erreur technique, la subvention de fonctionnement de FO 2019 n'a pas été versée en 2019. Il est donc proposé de l'imputer sur les crédits 2021.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/02 en date du 1<sup>er</sup> juin 1981, relative aux modalités de répartition de la subvention allouée aux unions départementales de syndicats salariés,

VU l'article L. 2121-1 du Code du travail,

VU les crédits inscrits au Budget primitif 2021

VU le courrier de l'Union départementale de Seine-et-Marne FO, sollicitant l'octroi d'une subvention,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer à l'Union départementale FO de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement de 10 736,04 € au titre de l'année 2019.

Article 2 : de prélever ce montant sur l'action « Actions sociales », opération « Fédération syndicale des salariés ».

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne